

Marie-Thérèse Bitsch, *Robert Schuman, apôtre de l'Europe 1953-1963*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, « Cahiers Robert Schuman », 2010.

Marion Gaillard

Professeur émérite à l'université de Strasbourg, Marie-Thérèse Bitsch est spécialiste de l'histoire de la construction européenne et de la relation franco-allemande. Auteur de plusieurs ouvrages sur ces sujets, elle s'attache ici à nous faire connaître davantage l'un des pères fondateurs de l'Europe communautaire, Robert Schuman, célèbre pour la déclaration du 9 mai 1950 qui a donné naissance à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) un an plus tard.

Mais Marie-Thérèse Bitsch ne nous livre pas ici une énième biographie de l'ancien ministre des Affaires étrangères, qui reste d'ailleurs, malgré les ouvrages qui lui ont été consacrés, largement méconnu des Français. Elle nous invite à entrer dans la pensée de cet homme hors du commun, sous ses airs humbles et discrets, et ce à travers une large compilation de ses discours, articles, interventions universitaires, conférences ou lettres... Chacun est précédé par un propos introductif de l'auteur qui y explicite le contexte et en décrypte les principaux éléments, permettant ainsi au lecteur de s'attacher plus particulièrement aux textes qui l'intéressent précisément. De plus, dans son introduction, l'auteur brosse une rapide biographie de Schuman retraçant les grandes étapes de sa vie, de son activité politique et de son engagement.

Les textes sont classés en quatre grandes parties correspondant à des époques différentes, soit de la construction européenne, soit de l'activité de Robert Schuman. La première partie porte sur les deux années 1953 et 1954, qu'elle qualifie d'« années difficiles pour l'Europe » et qui sont effectivement celles du délicat et conflictuel débat sur la ratification de la Communauté européenne de défense (CED) en France. Pendant cette période, l'ancien ministre défend sans relâche le projet de CED tout en soulignant l'importance de l'initiative qu'a prise le gouvernement français avec la CECA.

La deuxième partie concerne les années 1955-1957 qui sont celles de la relance de l'Europe après l'échec de la CED, que Schuman déplore à plusieurs reprises. À la lecture des écrits de cette époque, on le voit à la fois soucieux de préserver l'existant, c'est-à-dire la CECA, et inquiet que le rejet français mette un terme à l'entreprise européenne, mais aussi confiant dans l'avenir et satisfait ensuite de la réussite de la relance. Bien qu'il ait pu, au départ, regretter le caractère timide des résultats de la conférence de Messine, il approuve le traité de Rome, le défend et en montre les avantages pour la France et pour le continent, tant en termes économiques que politiques.

La troisième partie est consacrée aux années 1958-1959, pendant lesquelles Schuman a présidé l'Assemblée parlementaire européenne, commune aux trois Communautés. Ses propos sont alors davantage tournés vers les institutions, le rôle de l'Assemblée et son mode de désignation. Il se fait ainsi l'avocat de l'élection de celle-ci au suffrage universel direct et met en avant sa vision d'une Europe moins bureaucratique et plus démocratique, dans laquelle les peuples auraient toute leur place, sujet qui demeure d'actualité de nos jours, un demi-siècle après. Dès l'échec de la CED, il suggérait d'ailleurs déjà une meilleure information des citoyens et semblait confiant dans leur adhésion à l'unité européenne¹, qu'il opposait à la frilosité d'une partie de la classe politique.

La quatrième partie, plus brève, se penche sur les dernières années de sa vie entre 1960 et 1963, alors qu'il a renoncé à briguer un troisième mandat à la présidence de l'Assemblée européenne. Il s'agit ici essentiellement d'hommages qui lui sont rendus par ses collègues français et étrangers, avant et après son décès, et de lettres qu'il a lui-même envoyées, principalement au chancelier Adenauer.

Ce qui rend ce livre particulièrement intéressant, utile et riche, c'est qu'il produit des textes largement inédits que l'auteur est allé chercher dans les papiers personnels de Robert Schuman aux archives du ministère des Affaires étrangères, mais aussi dans celles de l'Union européenne à Florence où elle a pu avoir accès aux fonds du Mouvement européen et de la CECA, aux comptes rendus des séances de l'Assemblée parlementaire et aux dossiers de presse de la Présidence Schuman de cette dernière. Elle a en outre consulté les archives de la Fondation Jean Monnet et celles du département de la Moselle, dont Schuman fut longtemps député. Enfin, elle a également trouvé nombre de documents à la Maison Robert Schuman, à Scy-Chazelles, près de Metz, où le père de l'Europe s'était installé en 1926 et où il est mort en 1963.

Par ailleurs, autre élément qui renforce l'intérêt de cette lecture, il ne s'agit pas de textes qui datent de son passage au Quai d'Orsay entre 1948 et 1952, mais de ceux qu'il a écrits ou prononcés après, entre 1953 et 1963, alors qu'il était député, ministre de la Justice dans le gouvernement d'Edgar Faure en 1955-1956, président du Mouvement européen entre 1955 et 1961 ou encore président de l'Assemblée parlementaire européenne entre 1958 et 1960. L'étude et l'existence même de ces textes nous montrent à quel point Robert Schuman s'est engagé, par-delà son action en tant que ministre des Affaires étrangères, pour la construction d'une Europe unie. Le titre de l'ouvrage, *Robert Schuman, apôtre de l'Europe*, le souligne d'ailleurs à lui seul : l'ancien chef de la diplomatie française a fait de l'Europe son cheval de bataille, son engagement principal et on le sent obsédé par l'idée de convaincre ses contemporains de la nécessité absolue de l'unification européenne.

Au travers de tous ces textes se dégage en effet l'idée que l'unité du Vieux Continent revêt aux yeux de Schuman une importance primordiale, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'elle permet la réconciliation entre les deux « ennemis héréditaires » et rend dès lors possible une paix durable en Europe. Il revient très

¹ « Je ne vois qu'un recours possible, c'est le recours à l'opinion publique », Discours devant le Ve congrès de l'UEF, Paris, 21 janvier 1955, p. 135.

fréquemment sur la question allemande à l'aube de sa déclaration du 9 mai et sur les tensions qui existaient alors entre la France et sa voisine, notamment sur les questions de la Ruhr, de la Sarre et du plafonnement de la production sidérurgique. L'Europe, c'est donc la paix. Mais, comme l'avait souligné avant lui Richard Coudenhove-Kalergi, l'Europe c'est aussi la survie. La survie d'un vieux continent morcelé en plusieurs États dont aucun n'a la capacité de résister à la concurrence des grands ensembles qui dominent le monde de la guerre froide².

Enfin, il se fait inlassablement l'avocat de la méthode employée pour faire la CECA, celle des « petits pas³ » et de l'intégration supranationale, seule à même de dépasser les égoïsmes nationaux pour forger le bien commun européen⁴. Il n'est pas pour autant un fédéraliste acharné, bien que le terme de « fédération » soit présent à deux reprises dans la déclaration du 9 mai 1950. Loin d'être naïf, il est parfaitement conscient des obstacles qui se dressent devant l'unification du continent et ne méconnaît pas la réalité européenne qu'est l'existence de vieux États-nations aux identités très affirmées⁵. C'est pourquoi il soutient la méthode proposée par Jean Monnet⁶, auquel il rend fréquemment hommage.

Par ailleurs, l'ancien ministre nous surprend davantage en appelant à une coordination rapide des politiques étrangères et se rallie à la proposition du chancelier allemand qui suggère des réunions régulières des gouvernements européens pour se consulter avant d'agir, ce qui fera l'objet quelques années plus tard des Plans Fouchet et, après leur échec, de la Coopération politique européenne (CPE)

² « Cette Europe ne sera pas seulement réconciliée et pacifiée, au-delà des différences des régimes et des idéologies, mais elle s'assigne des tâches que les pays isolés ne pourront plus résoudre ; elle crée des institutions communes qui groupent et relient entre elles les activités nationales d'une façon indissoluble. [...]. Cette Europe abandonne la distinction entre pays vainqueurs et pays vaincus, telle qu'elle existait traditionnellement après chaque traité de paix. Elle ne veut connaître que des nations décidées à mettre un terme à leur suicide collectif et à édifier, loyalement, un avenir de bien-être et de bonheur » : Conférence à l'université d'Helsinki, 10 avril 1953, p. 49. « Il a fallu aux nations européennes la cruelle expérience de deux guerres mondiales pour leur faire comprendre qu'elles glissent, comme sur un plan incliné, vers leur irrémédiable déchéance. [...] Les Européens doivent savoir que ce n'est pas de dehors que l'Europe pourra être sauvée. Les nations européennes portent en elles-mêmes à la fois la responsabilité de leurs échecs et le remède au péril qui les menace. Ce sont leurs discordes qui les ont affaiblies ; c'est leur union qui les sauvera » : Conférence au cercle des étudiants de l'université de Zurich, 1^{er} juillet 1957, p. 200-221.

³ « Il fallait procéder par étapes. Il fallait procéder par étapes en raison des complications techniques et d'autre part en raison de l'impréparation des esprits. Il fallait se limiter à un choix ; les événements nous ont guidés » : Conférences inaugurales de la chaire Robert Schuman au Collège d'Europe de Bruges, 22 et 23 octobre 1953, p. 75.

⁴ « Ce n'est pas un vague lien confédéral qui suppose l'unanimité de tous ses membres, pour chaque initiative commune, qui puisse améliorer la situation. Les organismes actuellement existants, à l'exception de la CECA, reposent sur ce principe [il déplore sans cesse le caractère intergouvernemental de l'OECE et du Conseil de l'Europe] » : Conférence à l'Institut d'études politiques, Paris, 16 décembre 1953, p. 93.

⁵ « Il ne s'agit pas de fusionner des États, de faire un super-État. Nos États européens sont une réalité historique ; il serait psychologiquement impossible de les faire disparaître. », Conférence au Collège de défense de l'OTAN, Paris, 6 mai 1954, p. 105.

⁶ « Sans aller jusqu'au fédéralisme qui ne pourrait être tenté qu'au bout d'une longue et concluante évolution, nous devons nous borner, pour le moment, à établir quelques institutions européennes, à compétence limitée mais à structure solide et à efficacité certaine » : Conférence à l'Institut d'études politiques, Paris, 16 décembre 1953, p. 93.

initiée lors du sommet de La Haye en décembre 1969. Schuman, marqué par les épisodes de Suez et Budapest, souhaite « rendre obligatoire une consultation collective, préalablement à toute action militaire ou diplomatique, qui est susceptible d'avoir comme conséquence la création d'une situation dangereuse pour la paix, ou pour la sécurité particulière d'un des pays contractants.⁷ ».

Enfin, on ne peut que noter sa vision à long terme de l'avenir européen puisqu'il évoque déjà l'entrée possible des pays de l'Est, qu'il considère comme naturelle : « Nous devons faire l'Europe non seulement dans l'intérêt des pays libres, mais aussi pour pouvoir y accueillir les peuples de l'Est qui, délivrés des [sujétions] qu'ils ont subies jusqu'à présent, nous demanderont leur adhésion et notre appui moral⁸. »

Cet ouvrage nous apporte donc une vision approfondie de la pensée de Schuman sur l'Europe et nous prouve, si besoin était, combien sa conviction européenne est ancrée et profonde. Après avoir agi concrètement pour l'Europe en initiant la CECA, il s'en est ainsi inlassablement fait l'apôtre tout au long des dernières années de sa vie. La lecture de ces textes nous met en présence d'un homme politique extraordinaire au sens propre du terme qui a œuvré de manière déterminante pour consolider les Communautés européennes. Un livre à mettre entre toutes les mains.

⁷ Discours devant le Comité national du MRP, 16 décembre 1956, p. 204.

⁸ Conférence au Rotary de Luxembourg, 3 novembre 1956, p. 198.